



Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire
du 4 novembre 2021

Seuls les membres du Bureau sont réunis pour l'Assemblée générale. En application de l'article 27 de l'ordonnance 3 COVID-19, les membres ont exercé leurs droits par correspondance. 459 bulletins ont été enregistrés.

1. Procès-verbal de l'AG du 11 novembre 2020

Le procès-verbal est adopté par 438 voix, 1 opposition et 20 abstentions.

2. Comptes de l'exercice 2020

Les comptes sont approuvés par 453 voix et 6 abstentions.

3. Décharge au Comité

La décharge du Comité est acceptée par 453 voix, 1 opposition et 6 abstentions.

4. Budget 2020

Le budget est accepté par 449 voix, 1 opposition et 9 abstentions.

5. Election de l'organe de révision

La fiduciaire Muller Christe SA est élue avec 442 voix, 2 oppositions et 15 abstentions.

6. Election d'un membre d'honneur

Monsieur Christian Blandenier est élu avec 434 voix, 4 oppositions et 21 abstentions.

Le directeur

Yann Sunier

Neuchâtel, le 15 novembre 2021